

Gestion des activités de remplacement (GAR)

Secteurs Suroit et Vaudreuil-Soulanges

Journée d'accueil des nouveaux employés

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Québec

Survol de la GAR

- Sa raison d'être
- Qui peut s'inscrire sur la liste de rappel?
- Comment s'y inscrire?
- Quels types d'affectations puis-je avoir?
- Comment consulter mon horaire?
- Quoi faire lorsque j'ai des quarts garantis à mon horaire?
- Respect de ma disponibilité
- À qui m'adresser en cas d'absence?
- Coordonnées de la GAR
- Approbation de votre paie
- Questions

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Sa raison d'être

- Gestion des remplacements ponctuels;
- Gestion des remplacements long termes;
- Gestion de l'assiduité au travail (absentéisme et refus);
- Gestion des horaires;
- Gestion des disponibilités;

Pour des **questions** sur un poste : se référer à la **dotation**

Demandes pour les employés LDR et Équipe volante :

Si vous avez un remplacement long terme ou obtenez un poste,
TOUTES vos demandes *(congés et autres) doivent être faites auprès de votre chef où vous détenez votre affectation.*

Catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	1	2	3	4
Syndicat	FIQ	SCFP (CSN)	SCFP (CSN)	APTS
Titres d'emplois	Personnel en soins infirmiers et cardiorespiratoires: • Infirmier(ère) • Infirmier(ère) auxiliaire • Inhalothérapeute • etc.	Personnel paratechnique, service auxiliaires et de métier : • PAB • ADS • ASSS • Prép. serv. alim. • Prép. ent. mén., • Ouvrier de maintenance • etc.	Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration : • Agent(e) administratif(ve) • Technicien en administration • etc.	Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux : • Ergothérapeute • Physio-thérapeutes • ARH • Tech. en éduc. spécialisée • etc.

Qui peut s’inscrire sur la liste de rappel?

- Personne détentrice d’un poste à **temps complet (TC)** qui desire faire du **temps supplémentaire;**
- Personne détentrice de poste à **temps partiel (TPR)** exprimant une **disponibilité aditionnelle**;
- Personne non détentrice de poste (TPO).

Il est possible d’exprimer de la **disponibilité pour plus d’un titre d’emploi** dans la même accrédication syndicale, à condition de satisfaire aux exigences du titre d’emploi.

Expression de la disponibilité régulière

Catégorie d'emploi	Suroit				Vaudreuil-Soulanges			
	1	2	3	4	1	2	3	4
Disponibilité minimale	Adaptée aux besoins de l'employeur **2 jours par semaine, 1 fin de semaine sur 2** * **Exceptions :** Titulaire de poste et étudiant avec preuve justifiant votre impossibilité à respecter les disponibilités minimales							
Disponibilité à l'embauche	2 mois		3 mois		3 mois		6 mois	
Modification de la disponibilité * particularité période estivale	2 mois		3 mois		3 mois			
Préavis d'entrée en vigueur	7 jours	14 jours		7 jours	14 jours			

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

Calendrier de cycles de référence de la production des horaires 2018-2019

Cycle	Période horaire de référence	PRÉ-Affichage de l'horaire brouillon par les Gestionnaires pour les préférences de congé, petits points... Suroît : en cours VS : à venir	Date limite de remise des horaires à la liste de rappel par les gestionnaires GAR : Remplacement et affectation TPR	Date d'affichage des Horaires officiels
P1	1er Avril 2018 au 28 Avril 2018	9 Février 2018 au 19 Février 2018	Jeudi 22 Février 2018 12h00	Vendredi 23 Mars 2018
P2	29 Avril 2018 au 26 Mai 2018	9 Mars 2018 au 19 Mars 2018	Jeudi 22 Mars 2018 12h00	Vendredi 20 Avril 2018
P3	27 Mai 2018 au 23 Juin 2018	6 Avril 2018 au 16 Avril 2018	Jeudi 19 Avril 2018 12h00	Vendredi 18 Mai 2018
P4	24 Juin 2018 au 21 Juillet 2018	10 avril 2018 au 30 avril 2018 (20 jours)	Chefs : vous aurez 10 jours pour balancer les horaires d'été avant de nous les transmettre Jeudi 10 Mai 2018 12h00	Vendredi 15 Juin 2018
P5	22 Juillet 2018 au 18 Août 2018			Vendredi 13 Juillet 2018
P6	19 Août 2018 au 15 Septembre 2018			Vendredi 10 Août 2018
P7	16 septembre 2018 au 13 Octobre 2018	27 Juillet 2018 au 6 Août 2018	Jeudi 9 Août 2018 12h00	Vendredi 7 Septembre 2018
P8	14 Octobre 2018 au 10 Novembre 2018	24 Août 2018 au 3 Septembre 2018	Jeudi 6 Septembre 2018 12h00	Vendredi 5 octobre 2018
P9	11 Novembre 2018 au 8 Décembre 2018	21 Septembre 2018 au 1er Octobre 2018	Jeudi 4 Octobre 2018 12h00	Vendredi 2 Novembre 2018
P10	9 Décembre 2018 au 5 Janvier 2019	19 Octobre 2018 au 29 Octobre 2018	Jeudi 1er Novembre 2018 12h00	Vendredi 30 Novembre 2018
P11	6 Janvier 2019 au 2 Février 2019	16 Novembre 2018 au 26 Novembre 2018	Jeudi 29 Novembre 2018 12h00	Vendredi 28 Décembre 2018
P12	3 Février 2019 au 2 Mars 2019	14 Décembre 2018 au 24 Décembre 2018	Jeudi 27 Décembre 2018 12h00	Vendredi 25 Janvier 2019
P13	3 Mars 2019 au 30 Mars 2019	11 Janvier 2019 au 21 Janvier 2019	Jeudi 24 Janvier 2019 12h00	Vendredi 22 Février 2019

Calendrier de cycles de référence de la production des horaires 2019-2020

Cycle	Période horaire de référence	Ouverture de la période horaire par l'AGP	Prolongation des maladies	PRÉ-Affichage de l'horaire brouillon par les Gestionnaires pour les préférences de congé, petits points...	Date limite de remise des horaires à la liste de rappel par les gestionnaires GAR: Remplacement et affectation TPR	Date d'affichage des Horaires officiels
P1	31 mars 2019 au 27 avril 2019	Lundi 28 janvier 2019 avant 12h00	Lundi 28 janvier 13h00 au jeudi 31 janvier 16h00	1er février 2019 au 11 février 2019	Jeudi 21 février 2019 à 12h00	Vendredi 22 mars 2019
P2	28 avril 2019 au 25 mai 2019	Lundi 25 février 2019 avant 12h00	Lundi 25 février 13h00 au jeudi 28 février 16h00	1er mars 2019 au 11 mars 2019	Jeudi 21 mars 2019 à 12h00	Vendredi 19 avril 2019
P3	26 mai 2019 au 22 juin 2019	Lundi 25 mars 2019 avant 12h00	Lundi 25 mars 13h00 au jeudi 28 mars 16h00	29 mars 2019 au 8 avril 2019	Jeudi 18 avril 2019 à 12h00	Vendredi 17 mai 2019
P4	23 juin 2019 au 20 juillet 2019	**Lundi 25 mars 2019 avant 12h00**	**Lundi 25 mars 13h00 au lundi 1er avril 16h00**	**2 avril 2019 au 22 avril 2019 (20 jours)**	Chefs: vous aurez 10 jours pour balancer les horaires d'été avant de nous les transmettre **Jeudi 9 mai 2019 à 12h00**	**Vendredi 14 juin 2019**
P5	21 juillet 2019 au 17 août 2019					**Vendredi 12 juillet 2019**
P6	18 août 2019 au 14 septembre 2019					**Vendredi 9 août 2019**
P7	15 septembre 2019 au 12 octobre 2019	Lundi 15 juillet 2019 avant 12h00	Lundi 15 juillet 13h00 au jeudi 18 juillet 16h00	19 juillet 2019 au 29 juillet 2019	Jeudi 8 août 2019 à 12h00	Vendredi 6 septembre 2019
P8	13 octobre 2019 au 9 novembre 2019	Lundi 12 août 2019 avant 12h00	Lundi 12 août 13h00 au jeudi 15 août 16h00	16 août 2019 au 26 août 2019	Jeudi 5 septembre 2019 à 12h00	Vendredi 4 octobre 2019
P9	10 novembre 2019 au 7 décembre 2019	Lundi 9 septembre 2019 avant 12h00	Lundi 9 septembre 13h00 au jeudi 12 septembre 16h00	13 septembre 2019 au 23 septembre 2019	Jeudi 3 octobre 2019 à 12h00	Vendredi 1er novembre 2019
P10	8 décembre 2019 au 4 janvier 2020	Lundi 30 septembre 2019 avant 12h00	Lundi 30 septembre 13h00 au jeudi 3 octobre 16h00	4 octobre 2019 au 14 octobre 2019	Jeudi 24 octobre 2019 à 12h00	Vendredi 29 novembre 2019
P11	5 janvier 2020 au 1er février 2020	Lundi 28 octobre 2019 avant 12h00	Lundi 28 octobre 13h00 au jeudi 31 octobre 16h00	1er novembre 2019 au 11 novembre 2019	Jeudi 21 novembre 2019 à 12h00	Vendredi 27 décembre 2019
P12	2 février 2020 au 29 février 2020	Lundi 25 novembre 2019 avant 12h00	Lundi 25 novembre 13h00 au jeudi 28 novembre 16h00	29 novembre 2019 au 9 décembre 2019	Jeudi 19 décembre 2019 à 12h00	Vendredi 24 janvier 2020
P13	1er mars 2020 au 28 mars 2020	Lundi 23 décembre 2019 avant 12h00	Lundi 23 décembre 13h00 au jeudi 26 décembre 16h00	27 décembre 2019 au 6 janvier 2020	Jeudi 16 janvier 2020 à 12h00	Vendredi 21 février 2020

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

Quels types d'affectations puis-je avoir?

Après votre inscription sur la liste de rappel, vous pouvez avoir :

Des quarts réguliers

- Le nombre d'heures de chaque titre d'emploi par jour est prévu à la nomenclature (CPNSSS)

Des quarts en temps supplémentaire

- Plus de 8 heures dans votre journée;
- Moins de 16 heures entre deux quarts;
- Une 6e journée dans votre semaine

Un remplacement long terme

- À durée déterminée (ex.: remplacement de vacances)
- À durée indéterminée (ex.: congé de maladie, maternité, etc.)

Comment et quand consulter votre horaire?

- Vous devez **consulter votre horaire quotidiennement** via les guichets disponibles dans les différents centres d'activités.
- Nous vous contacterons **pour tout ajout ou modification** à votre horaire **dans les 7 jours.** *Au-delà de 7 jours, nous procédons aux pré assignations des quarts à votre horaire.*
- Si vous êtes dans **l'impossibilité** de consulter votre horaire, contactez la liste de rappel.
- Pour savoir **comment consulter** votre horaire, se référer au document fourni par les ressources humaines à cet effet.

Par contre, si vous avez des quarts en garantie (équipe volante), vous devez appeler avant votre quart de travail pour vous assurer de l'endroit où vous serez placé.

Quoi faire lorsque j'ai des quarts garantis à mon horaire?

Quarts EV et heures garanties à l'hopital, au CLSC ou en CH

VOUS DEVEZ :

- Si vous êtes prévus de jour:
  appelez la GAR la veille après 19h30;
- Si vous êtes prévus de soir:
  appelez la GAR après 13h30 le jour même;
- Si vous êtes prévus de nuit;
  appelez la GAR après 19h30 le jour même.

Respect de sa disponibilité

Le formulaire de disponibilités est un **contrat de travail** et le non respect de celui-ci peut engendrer des sanctions.

Un REFUS pénalisant c'est:

a) Quand on tente de vous rejoindre pour vous offrir un **quart complet** de travail;
b) Et que vous aviez des disponibilités;
c) Et que vous refusez OU nous n'arrivons pas à vous rejoindre dans les délais prévus. *(Voir grille des délais d'appel)*

Vous pouvez refuser du **temps supplémentaire** sans conséquence

Comment éviter d'accumuler trop de refus?

Veillez à tenir à jour votre feuille de disponibilité afin qu'elle représente le plus possible votre réalité de disponibilité.

Assiduité au travail

En cas de non respect de son horaire de travail (problème d'absentéisme), des sanctions peuvent s'appliquer.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

Comment signaler son absence?

1. **Appeler la liste de rappel**

2. **Appeler votre supérieur immédiat pour motiver votre absence:**

   a) Si en remplacement ou poste:
   Chef de service

   b) Si LDR ou Équipe volante:
   Chef de la LDR

Si quart de **soir ou nuit** : **Coordonnateur d'activités**

(VS : ASI de soir ou de nuit où vous êtes prévu)

Coordonnées de la Liste de rappel

Composante		Suroît	Vaudreuil-Soulanges	Haut-St-Laurent*
Heures d'ouverture		6h-0h15	Sem. : 6h-22h FDS : 6h-18h	6h-23h30
Téléphone		Téléphone : 450-371-9920 Sans frais : 1 800 694-9920		Téléphone : 450 699-2425 Sans frais : 1 800 700-0621
Fax		Fax : 450-371-7214		Fax : 450 699-6240
Extension tél.		2528	2299	3410
Locaux		6e étage bloc B, Hôpital du Suroît		Sous-Sol, Hôpital Anna-Laberge
Chef		Carine Durocher poste 2930		Martin Rochon (interim) poste 4402
Agent de gestion du personnel		Stéphan Lapierre p. 2043 Célina Guérin-Jodoin p. 2947		Valéry Tremblay-C. p. 2609 Vanessa Soucy p. 2941
Coordo-nnateurs	Hôp.	sem. 16h-8h et fds: 450 544-4430	n/a	sem. 16h -8h et fds: 450 829-2321 poste 3202
	CLSC et CH	450 829-2321, poste 3202 Sans frais : 1 833-682-1031		

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Québec

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec

Aide-mémoire : Quoi faire en cas d'absence ?

ÉTAPES À SUIVRE POUR SIGNALER MON ABSENCE

1. Aviser la liste de rappel de mon absence le plus tôt possible afin d'activer le processus de remplacement pour combler le besoin.
2. Justifier mon absence auprès de mon supérieur immédiat. En l'absence de ce dernier, aviser le coordonnateur.
   (Sauf CRDI et SRSOR, supérieur immédiat seulement)

À noter

- En tout temps la nuit, vous devez rejoindre un coordonnateur. **(Sauf pour la réadaptation, le rejoindre pour remplacement immédiat seulement)**
- En fonction de vos différentes conventions collectives vous serez automatiquement transféré à votre supérieur immédiat ou au coordonnateur. **(Sauf pour réadaptation, pas de transfert)**

GESTION DES ACTIVITÉS DE REMPLACEMENT (LISTE DE RAPPEL)				COORDONNATEURS	
Anciennes composantes		Heures d'ouverture	Numéro de téléphone	Coordonnateur Hôpital	Coordonnateur CHSLD et CLSC
PÔLE 1	SUROÎT	6 h à 00 h 15	450 371-9920, poste 2528 Sans frais : **1 800 694-9920**	**16 h - 8 h en semaine et en tout temps la FDS :** 450 544-4430	450 829-2321, poste 3202 Sans frais : **1 833-682-1031** **Couverture des 11 CHSLD et des 11 CLSC du CISSSMO**
PÔLE 1	VAUDREUIL-SOULANGES	**Semaine :** 6 h à 22 h **FDS :** 6 h à 18 h	450 371-9920, poste 2299 Sans frais : **1 800 694-9920**		
PÔLE 2	JARDINS – ROUSSILLON	6 h à 23 h 30	450 699-2425, poste 2506/2360 Sans frais : **1 800 700-0621**	**16 h - 8 h en semaine et en tout temps la FDS :** 450 699-2425, poste 7400	
PÔLE 2	HAUT-SAINT-LAURENT	6 h 30 à 22 h 30	450 699-2425, poste 2363 Sans frais : **1 800 700-0621**	**18 h - 7 h en semaine et en tout temps la FDS :** 450 829-2321, poste 3202	
				Coordonnateurs réadaptation	
PÔLE 3	RÉADAPTATION CRDI SRSOR CMR VIRAGE FOSTER	6 h à 23 h *Le soir en semaine entre 18 h et 23 h et la FDS entre 14 h et 23 h, nous répondons **seulement aux urgences** nécessitant un remplacement.	450 679-6511, poste 3918 Sans frais : **1 877 427-0478**	**CRDI ET SRSOR** Soir, Nuit et FDS 450 777-6805	**VIRAGE ET FOSTER** Soir, Nuit et FDS 450 443-6962

Approbation de votre paie

- Chaque quart de travail **doit être inscrit** dans Logibec
- Votre relevé de présences **sera accessible** à compter du jeudi midi de la fin de la période de paie uniquement (semaine 2).
- Vous devez **approuver** votre feuille de temps dans Logibec



AU PLUS TARD le **lundi midi** suivant la fin de la période de paie.

*Pour toute modification ou question en lien avec votre relevé de présence, veuillez **prendre rendez-vous avec le gestionnaire** du département concerné.*

Période de questions

